

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. Christian BOULAY, Maire.

Présents: M. BOULAY, Mme BELLANGER, M. BRAULT, M. CAUCHOIS, M. COUSIN, M. FRICOT, Mme FORET, M GANDON, M. GAUDREE, Mme GAUTIER, M GUITER, Mme JARDIN, Mme JOHAN, M. HULOT, Mme MOREAU Marie-Françoise, Mme MOREAU Vanessa, M POULAIN, Mme SUREAU Conseillers municipaux

Absents ayant donné pouvoir : M. JOUET a donné pouvoir à M. BOULAY, Mme TAUNAIS a donné pouvoir à M. HULOT.

Absents: M. GERBOUIN, Mme LESAGE, Mme MEZIERE

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Monsieur Patrice FRICOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

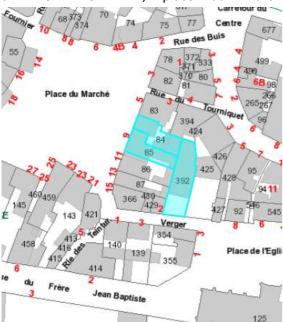
<u>Approbation du procès-verbal du 26 janvier 2023 :</u> Madame TAUNAIS a fait part par mail qu'elle souhaitait apporter une précision p 15 : Madame TAUNAIS communique une sollicitation de « passage-piétons », formulée par des usagers de la rue des Rosiers vers l'espace propreté près du Super U. Le procès-verbal a été validé à l'unanimité.

Validation d'ajouts à l'ordre du jour :

- Travaux d'aménagement Chemin de la Touche appel d'offres
- Demande de subvention amende de police travaux d'aménagement Chemin de la Touche
- Demande de subvention Fonds Verts rénovation éclairage public
- Devis nettoyage du plancher chauffant du pôle enfance
- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) 14 Place de la Poste
- Terrain avenue de l'Hôtel de Ville
- Comité de Jumelage Meslay-Remseck désignation des délégués du Conseil Municipal

DECISION DU MAIRE

<u>N°2023-007</u>: La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur les propriétés sises à MESLAY-DU-MAINE, place du Marché, n°7 et 9, cadastrées section AE n°84-85 et 392.



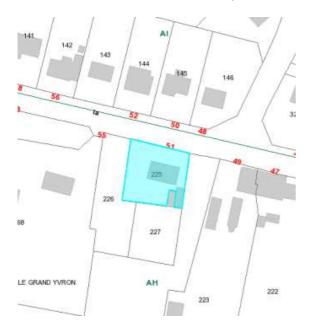
<u>N°2023-008</u>: La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur les propriétés sises à MESLAY-DU-MAINE, allée du Cormier, n°37b, cadastrée section AH n°231.



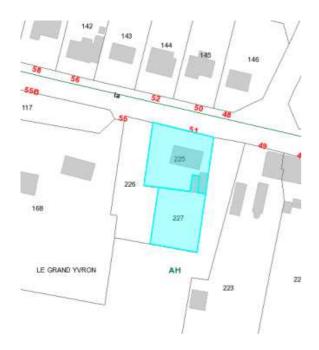
<u>N°2023-009</u>: Suite à la panne de chaudière de l'espace meslinois, les logements locatifs sis 26 rue de la Gare à Meslay-du-Maine n'ont pas de chauffage. Il est décidé de rembourser les charges de chauffage pour une année d'un montant de 720.00 € (60 € X 12 mois) à Monsieur TROSZEZYNSKI Dominique, locataire sis 26 rue de la Gare 1^e étage.

<u>N°2023-010</u>: Suite à la panne de chaudière de l'espace meslinois, les logements locatifs sis 26 rue de la Gare à Meslay-du-Maine n'ont pas de chauffage. Il est décidé de rembourser les charges de chauffage pour une année d'un montant de 720.00 € (60 € X 12 mois) à Madame VAN DAMME Danielle, locataire sis 26 rue de la Gare 1^e étage.

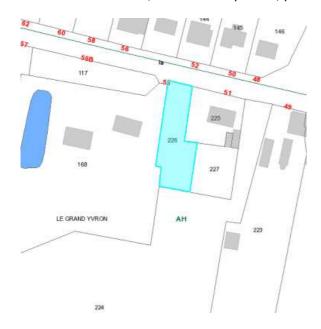
<u>N°2023-011:</u> La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur une propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, sans adresse précise, la moitié de la parcelle indivise cadastrée section AH n°233.



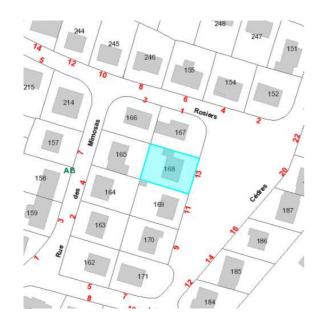
<u>N°2023-012</u>: La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur des propriétés sises à MESLAY-DU-MAINE, sans adresse précise pour la moitié de la parcelle indivise cadastrée section AH n°233 et rue de la Gare n°51 cadastrée AH n°227.



<u>N°2023-013</u>: La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur une propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, sans adresse précise, parcelle cadastrée section AH n°235.



<u>N°2023-014</u>: La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur une propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue des Cèdres, n°13, parcelle cadastrée section AB n°168.



<u>N°2023-015</u>: La commune accepte le devis de CS INFORMATIQUE de Château-Gontier sur Mayenne (53) concernant la migration des liaisons internet et VPN des différents sites de la commune pour un montant de 5 967.78 € HT.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Compte rendu de la commission Bien Vivre Ensemble du 26 janvier 2023

Présents: Huguette GAUTIER, Daniel GAUDREE, Véronique JARDIN Julien GANDON,

Marylène LESAGE, les élus

Ludovic PENNEL Directeur des Services Techniques.

Excusé: Roger GUITTER

Présence de Ludovic PENNEL nouveau DST depuis le 23/11/2022

CIMETIERE

- Préparation Budget 2023 pour la commission Finances
 - 1) travaux mur et 2 piliers à l'entrée du cimetière

Mur devis VEILLE 43.751,33€ CHEVALLIER 27.824,94€

Piliers " 13.923,55€ " 14.296,19€

Prévoir avant réactualisation des devis 42.121€

- 2) travaux sur l'emplacement du monument devant et derrière pour embellissement et augmentation du nombre d'emplacements
 - . Devis PFG REGEREAU Laval changement de sens 780 Euros
 - 3) 4 reprises de concessions

.Devis PFG REGEREAU Laval 1848 Euros (300+588+480+480)

Nous attendons les devis des PFG NORMAND depuis fin octobre 2022.

Pour rappel sur la facturation des 15 concessions réalisées en 2022 nous avons réglé 7 555 € Sur les 9695 provisionnés soit un différentiel de 2 14 €.

- 4) nouvelle version logiciel cimetière
- . Version 4 (migration de la version 3, Cartographie, Installation, formation 2H) Devis 3840€

Frais de gestion annuelle 1001 €

En option : cartographie (mise à jour du plan du cimetière en intégrant l'ossuaire et le nouveau columbarium) 445.20 €.

• Circulaire du 22/09/2022 : abandon de concession + 30 ans délai de reprise par la commune est ramené à 1 an contre 3 avant.

CHAPELLE ORILLARD

.Fondation du Patrimoine : demande de subvention complémentaire

LOGEMENTS COMMUNAUX

- Travaux de peinture mur + sol T4 1ère étage au 26 rue de la Gare
 - . Devis Dubray Angot : 16.333,67€

Pour info départ du locataire prévu pour raison de santé.

LOGEMENTS MAYENNE HABITAT

- Nouveaux logements à prévoir pour 2024/2025
 25 Néfliers 12 Rue Carnot 5 EHPAD
- Résultats des élections des représentants des locataires
- 4 nouveaux représentants ont été élus fin novembre 2022 pour 4 ans.
- Création d'un espace locataire en ligne
- Résultats enquête satisfaction auprès des locataires
 - 21 bailleurs ligériens ont réalisé une enquête obligatoire tous les 3 ans.
 - 38 questions par téléphone auprès de 900 locataires.

Mayenne Habitat est 2ème du classement.

Monsieur POULAIN s'interroge concernant le projet de Mayenne Habitat, rue Carnot, des esquisses ontelles été réalisées ?

Monsieur BOULAY précise qu'à ce jour aucune esquisse n'a été élaborée, que Mayenne Habitat était dans l'attente du bornage qui doit être réalisé la semaine prochaine.

Monsieur HULOT s'inquiète suite à ce projet concernant le stationnement. Monsieur BOULAY informe que Mayenne Habitat créera des places de stationnement selon le nombre de logements.

SALLE SOCIO

• Compte rendu suite au RDV du 20/12/2022 avec le directeur et le responsable de la société de nettoyage ONET

Point abordés : le cahier de liaison, un tarif pour nettoyage supplémentaire et points d'améliorations attendus des 2 parties.

- Simplification des tarifs et fiches de location de matériel et vaisselle
- Bilan chiffré des locations pour l'année 2022 Recettes 18.260 €
- Budget 2023 : un devis daté du 23/01 de 1796€ pour salle socio ste LECOULES (remplacement d'un radiant)

•

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu de la commission.

Compte rendu de la commission Bien Vivre Ensemble du 14 février 2023

Présents: Marylène LESAGE / Huguette GAUTIER / Véronique JARDIN / Ludovic PENNEL / Julie MEIGNAN

Excusés : Daniel GAUDRÉE / Julien GANDON / Roger GUITER

• LES LOCATIONS DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2023

1. La révision du règlement d'utilisation

- Le règlement englobe également la location de la salle des aînés, la salle sous scène ainsi que la salle hall
- Le montant des arrhes est systématiquement au montant de 20% du tarif de la location.
- La caution est restituée sous 48h après l'état des lieux sortants.
- La mise à jour du matériel de cuisine est effectuée.
- Un tarif de perte ou casse de la vaisselle est ajouté.

RÈGLEMENT D'UTILISATION SALLE SOCIOCULTURELLE (Salles A – B et C) SALLE DES AÎNÉS SALLE SOUS SCÈNE SALLE HALL

Condition de location :

Pour chaque location, est établi un contrat-réservation de location entre la commune de MESLAY DU MAINE et le locataire. Ce contrat doit être déposé en Mairie. Les réservations de l'année N+2 se font à partir du mois de décembre de l'année N.

La salle socioculturelle est louée pour de courtes périodes à des personnes morales ou physiques. Ce caractère nominatif interdit la colocation, la sous-location ou le prêt de tout ou partie de la structure.

Tarifs:

Une attestation d'assurance « Responsabilité Civile » doit être fournie au moment de la signature du contrat de location.

Les tarifs de la location restent en vigueur du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours. Les tarifs applicables sont ceux de l'année de la location.

La réservation ne sera définitive qu'après dépôt des arrhes, soit 20% du montant de la location exigé à la signature du contrat de location. Une caution de 200 € par salle vous sera demandée à la remise des clés et elle vous sera restituée sous 48h après l'état des lieux sortants.

En cas de désistement,

- S'il s'agit d'une location sur le week-end, les arrhes restent la propriété de la commune de Meslay-du-Maine
- S'il s'agit d'une location sur la semaine et par une personne ou société de Meslay-du-Maine, il sera reversé 50 % des arrhes.

Matériels :

Le matériel cité en annexe peut être loué aux conditions tarifaires en vigueur.

La location de vaisselle est possible uniquement dans le cadre d'un vin d'honneur pour les associations de Meslay-du-Maine et les particuliers.

La cuisine ne peut être utilisée que le jour de la location pour l'évènement lié au contrat.

En dehors de la cuisine, toute préparation culinaire peut être réalisée uniquement salle C hors cuisine au gaz.

La location de la cuisine inclus la mise à disposition du matériel ci-après cités :

- ➤ 2 plaques coupe-feu gaz de 1 m 20 de large composées :
 - 4 feux gaz
- > 1 friteuse 0 m 40 de large
- > 1 étuve de 0 m 80 de large
- > 1 chauffante de 1 m 90 m x 0 m 70
- > 1 hotte de 5 m de long à 2 vitesses
- > 4 tables de travail de 2 m x 0 m 70 de travail en inox dont un évier de 0 m 40 x 0 m 40
- ➤ 1 table avant plonge de 1 m 40 x 0 m 70 avec trou (vide poubelle)
- > 1 lave vaisselle inox 11 litres avec une avancée et retour plonge. 10 casiers pour laver la vaisselle
- ➤ 1 étagère à 3 étages grillagée de 1 m 50 x 0 m 55 de large en inox 1 table avec 2 bacs pour plonge grosses vaisselles de 1 m 90 x 0 m 70 en inox

- 1 centrale de nettoyage
- ➤ 2 chariots
- > 3 poubelles
- > 1 armoire frigo à deux portes de 1 m 40 x 1 m 90 avec 8 grilles plastifiées
- ➤ 1 plonge à légumes en inox de 2 m 40 avec 2 bacs
- 1 armoire à pharmacie

ARRIÈRE CUISINE

- ➤ 1 frigo, une porte de 1 m 90 x 0 m 70 avec 7 grilles plastifiées
- ➤ 1 armoire vitrine réfrigérante de 0 m 55 de large 1 m 80 avec 8 grilles plastifiées
- 1 congélateur de 500 Litres

En aucun cas, le matériel mis à disposition ne doit sortir de la salle.

En cas de vaisselle cassée ou manquante, une compensation financière sera réclamée selon le tarif en viqueur. (ci-dessous)

Si la cuisine et ses éléments ne sont pas rendus propres, **un forfait de 150** € sera facturé au loueur pour frais de nettoyage supplémentaire.

	Tarifs
Matériels	perte
	ou casse
Assiette plate	3,00 €
Assiette creuse	2,50 €
Assiette à dessert	2,00 €
Fourchette	2,00 €
Couteau	2,00 €
Cuillère à café	1,00 €
Cuillère à soupe	2,00 €
Petite tasse	2,50 €
Grande tasse	3,50 €
Flûte	2,00 €
Verre 11cl	2,00 €
Verre 16,5cl	2,00 €
Pichet à eau	5,00 €
Verseuse à café	10,00 €
Récipient chauffe-eau pour café avec robinet	15,00 €
Corbeille à pain	4,00 €
Plateau	3,00 €
Plaque électrique	30,00 €

État des lieux :

Un état des lieux sera établi à la remise des clefs. La salle sera rendue propre, c'est-à-dire :

- Tables et chaises nettoyées, rangées
- Sanitaires propres
- > Balayage des sols de la salle, des entrées et du bar
- Ramassage des détritus sur le parvis et le parking de la salle socioculturelle et le parking Saubert

Un état des lieux sera établi à la restitution des clefs (voir les conditions à la réservation).

Règles de sécurité :

Le locataire s'engage à assurer la sécurité de l'établissement par un service de sécurité, SSIAP Service Sécurité incendie et Assistance à Personne (Arrêté du 2 mai 2005). Tableau cl-Joint.

SSIAP (Service Sécurité incendie et assistance à Personnes) Arrêté du 5 février 2007

		Spectacle ace scénique)	Etablissement de Type L Salles polyvalentes, Auditions, réunions, conférences (Sans l'espace scénique)
	Service de sécurité incendie	Service de représentation	
2ème catégorie 700 à 1 500 personnes	1 SSIAP 1 + 2 personnes désignées*	1 SSIAP I	1 personne désignée qui peut être employée à d'autres tâches.
3ème et 4ème catégorie 200 à 700 personnes	2 þersonnes désignées*	1 SSIAP 1	(Formation sécurité incendie)
< 200 personnes	1 þersonne désignée *	Aucune disposition]

^{*} Formation sécurité incendie.

L'usage des bougies, ainsi que des confettis est interdit. Le loueur doit faire respecter l'interdiction de fumer dans la salle.

Il est interdit d'utiliser des bouteilles de gaz dans la salle.

Le demandeur doit respecter les règles de sécurité imposées à la salle socioculturelle. **Un limiteur de son est installé dans la salle, chaque orchestre dolt s'y raccorder (Arrêté N° 2001-009 du 18 Janvier 2001).** Pour une manifestation comptant plus de 500 personnes le demandeur organise un service d'ordre.

Pour toute **utilisation d'électricité** pour une **puissance supérieure** à la puissance distribuée par les prises de courant, l'intervention d'un **professionnel agréé** sera exigée

La Mairie dégage toutes responsabilités en cas de vol ou acte de vandalisme sur l'aire de stationnement des véhicules.

Le locataire s'engage à ne pas vendre ou distribuer de boissons alcoolisées après 1 heure le matin, en application de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2002-P-175 du 8 février 2002.

Le locataire dégage entièrement la responsabilité de la commune pour tous les accidents ou incidents ainsi que pour tous les vols ou actes de vandalisme survenus durant la durée de la location.

De même, le locataire dégage entièrement la responsabilité de la commune pour les nuisances nocturnes pouvant survenir sur l'aire de stationnement attenant à la salle socioculturelle.

L'effectif maximum de personnes admissibles simultanément est limité à 900 personnes debout ou assises en configuration "spectacle". Compris les personnes sur scène.

2. L'exécution des états des lieux

- Un état des lieux d'entrée et de sortie est créé et devra obligatoirement être réalisé pour chaque location.
- la remise et restitution des clés se feront dorénavant à l'état des lieux en présence d'un agent technique.

MESLAY MAINE SALLE SOCI	DES LIEU	_	ELLE			
Partie(s) de la salle :						
ÉTAT		ON		YEN		FISANT
SALLE SOCIOCULTURELLE	Av	Ap	Av	Ap	Av	Ap
Entrée	0		0		0	
A	0		0		0	
Salle B	0		0		0	
c	0		0		0	
Sanitaires	0		0		0	
Parkings	0	0	0		0	
Scène	0	0	0		0	0
scene Cuisine (ménage, éviers, appareils de cuissor		П	0		0	
tables et sol)	, 0		0		0	
Rangement de la vaisselle	0		0		0	
MATERIELS						
Etat de la fiche locative	0		0		0	
VAISSELLE						
Etat de la fiche locative	0		0		0	
A signaler <u>avant</u> la location :						
A signaler <u>après</u> la location :						
la location de la salle sociocuturelle entraîne par salle. Après restitution des clés, cette caution n'es que l'état des lieux fait avant la location et Les portes de la salle socioculturelle devront gêner le voisinage par le bruit.	it rendue int celui fait ap	égralen rès la lo	ent du	à la seu soient ia	le condit lentique	tion s.
par salle. Après restitution des clés, cette caution n'es que l'état des lieux fait avant la location et Les portes de la salle socioculturelle devront	t rendue int celui fait ap : obligatoire	égralem rès la lo ment ét	nent du cation : re fermi	à la seu soient ia	le condit lentique	tion s.
par salle. Après restitution des clés, cette caution mes que l'état des lieux fait avant la location et Les portes de la salle socioculturelle d'evront gèner le voisinage par le bruit.	et rendue int celui fait ap cobligatoire ux avant LO . par	égralem rès la lo ment ét	nent qu'i cation : re fermé	à la seu soient ia ies à 22	le condit lentique	tion s. e ne pas
par salle. Après restitution des clés, cette caution mes que l'état des lieux fait avant la location et Les portes de la salle socioculturelle devront gèner le voisinage par le bruit. ETAT DES LIEI Fait le	at rendue int celui fait ap digatoire www.avant Lo par Signati	égralem rès la lo ment ét	nent qui cation : re fermi	à la seu soient ia ies à 22	le condit lentique h afin de	tion s. e ne pas
par salle. Après restitution des clés, cette caution mes que fétat des lieux fait avant la location et Les portes de la salle socioculturelle devront gêner le voisinage par le bruit. ETAT DES LIEI Fait le En présence de Signature du responsable,	st rendue int celui fait ap cobligatoire ux AVANT LO par Signati Précéde	égralem rès la ld ment ét CATION	nent qui cation : re fermi	à la seu soient ia ies à 22	le condit lentique h afin de	tion s. e ne pas
par salle. Après restitution des clés, cette caution n'es que l'état des lieux fait avant la location et Les portes de la salle socioculturelle devront gèner le voisinage par le bruit. ETAT DES LIEI Fait le	t rendue int celui fait ap cobligatoire cobligatoire ux AVANT LO par Signati Précéde	égralem rès la ld ment ét CATION	nent qui cation : re fermi	à la seu soient ia ies à 22	le condit lentique h afin de	tion s. e ne pas
par salle. Après restitution des clés, cette caution mes que fétat des lieux fait avant la location et Les portes de la salle socioculturelle devront gêner le voisinage par le bruit. ETAT DES LIEI Fait le En présence de Signature du responsable,	ux avant Lo Signati Précéde	égralen rès la la ment ét CATION	nent qui cation : re ferme pueur mention	à la seu oient id ées à 22	le condition de la condition d	tion s. e ne pas

3. L'actualisation des tarifs

- Une application d'un tarif été et hiver.
- Le tarif été reste inchangé au tarif actuel.
- Le tarif hiver est appliqué avec une augmentation de 15 %.
- Un tarif est désormais appliqué à la salle sous scène, la salle des aînés et la salle hall.
- Un tarif demi-journée est appliqué à -50%.

TARIFS À COMPTER DU 1ER AVRIL 2023 ÉTÉ (du 16 avril au 15 octobre) SALLE SOCIOCULTURELLE

Révision N+1

Base de calcul:

N+1 = N + Taux inflation (indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages hors tabac)+196

N + 7 % + 1% Selon l'inflation de Juillet 2022

ATTENTION POUR 2023 TARIF TTC POUR LES ENTREPRISES

	MESLAY	/-DU-MAINI		HORS M	MANIFESTATIONS PRIVEES (Mariage, banquet ou autres)		
	ASSOCIATION	ENTREP Activ.com bange Tarif	n, CE, ue	ASSOCIATION	ENTRE Activ.com, C Tarif		
		HT	TTC		HT	TTC	
SALLE A, B ou C	240 €	364 €	437 €	380 €	638 €	766 €	532 €
SALLE ENTIERE	719 €	1 092 €	1 310 €	1 139 €	1 914 €	2 297 €	797 €
SALLE SOUS SCENE	59 €	115 €	141 €	105 €	158 €	189 €	105 €
SALLE DES AÎNÉS	59 €	118 €	141 €	105 €	158 €	189 €	105 €
SALLE HALL	59 €	118 €	141 €	105 €	158 €	189 €	105 €
CUISINE (repas)	91 €	91 €	109 €	91 €	91 €	109 €	91 €
Vin d'honneur : Sépulture, marlage, pot etc							195 €

Inflation

7.22%

ENTREPRISES : Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Fromagerie Perrault...
ATTENTION de ne pas oublier d'ajouter la TVA 20 % car prix annoncé HT.

TARIFS À COMPTER DU 1ER AVRIL 2023 HIVER (du 16 octobre au 15 avril) +15 % SALLE SOCIOCULTURELLE

<u>Révision N+1</u>
Base de calcul:
N+1 = N + Taux inflation (indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages hors tabac)+196
N + 7 % + 196
Selon l'inflation de Juillet 2022

ATTENTION POUR 2023 TARIF TTC POUR LES ENTREPRISES

SOCIATION	ENTREP	RISE		HORS MESLAY-DU-MAINE							
	Activ.con banqı Tarif I	1, C5, 16	ASSOCIATION	ENTRES Activ.com, C Tarif	E, banque						
	HT	TTC		HT	TTC						
276 €	419 €	502 €	437 €	734 €	880 €	612 €					
827 €	1 256 €	1 507 €	1 310 €	2 201 €	2 641 €	917 €					
68 €	136 €	168 €	121 €	182 €	218 €	121 €					
68 €	136 €	163 €	121 €	182 €	218 €	121 €					
68 €	136 €	163 €	121 €	182 €	218 €	121 €					
105 €	105 €	126 €	105 €	105 €	126 €	105 €					
						182 €					
	827 € 68 € 68 € 105 €	276 € 419 € 827 € 1 256 € 68 € 136 € 68 € 136 €	276 € 419 € 502 € 827 € 1 256 € 1 507 € 68 € 136 € 163 € 68 € 136 € 163 € 105 € 105 € 126 €	276 € 419 € 502 € 437 € 827 € 1 256 € 1 507 € 1 310 € 68 € 136 € 163 € 121 € 68 € 136 € 163 € 121 € 105 € 105 € 126 € 105 €	276 € 419 € 502 € 437 € 734 € 827 € 1 256 € 1 507 € 1 310 € 2 201 € 68 € 136 € 163 € 121 € 182 € 68 € 136 € 163 € 121 € 182 € 105 € 105 € 105 € 105 € 105 €	276 € 419 € 502 € 437 € 734 € 880 € 827 € 1 256 € 1 507 € 1 310 € 2 201 € 2 641 € 68 € 136 € 163 € 121 € 182 € 218 € 68 € 136 € 163 € 121 € 182 € 218 € 105 € 105 € 105 € 105 € 105 € 105 € 126 €					

Inflation

7,2296

ENTREPRISES : Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Fromagerie Perrault...
ATTENTION de ne pas oublier d'ajouter la TVA 20 % car prix annoncé HT.

4. La simplification des tarifs exceptionnels

- Un rafraichissement de la liste des gratuités est réalisé.
- La partie payante, réunie les associations qui rentrent dans le cadre « location à répétitions », qui par conséquent auront une tarification au trimestre de 85 €, été comme hiver. (La base du prix au trimestre était de 79 € donc un lissage sur l'année nous amène à une tarification à 85 €)

	2023
ARRHES	
20 % du montant	
GRATUITÉS	
TOUTES LES ASSOS MESLAY : AG du lundi au jeudi	Gratui
HARMONIE SAINTE CECILE : concert - 2 fois par an - toute la salle	Gratui
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS : Bal du 13 juillet - toute la salle	Gratui
DON DU SANG : salle B+C	Gratui
BOL DE RIZ	Gratui
FESTIVAL DE JAZZ (uniquement la semaine du festival)	Gratui
COMITÉ DES FETES : fête de juillet	Gratui
DIVERS GROUPEMENT POLITIQUE	Gratui
SMILE ARTICOM : Marché de Noël	Gratui
ECOLES PUBLIQUES ET PRIVÈES MESLINOISES : une cérémonie par an	Gratui
PAYANT	
RETRAITE SPORTIVE : Salle A /facturation au trimestre/activité danse/tous les mardis	85 €
LES SENIORS : Salle des aînés/facturation au trimestre/activité pot de l'amitié/tous les jeudis	85 €
ART MAINE : Salle sous scène/facturation au trimestre/activité peinture/tous les lundis	85 €
ASSOS CARITATIVES sur le territoire de la Com Com, tarif association Meslay	238 €
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	
Manifestation Communauté de Communes	238 € / sall
MISES A DISPOSITION DE LA SALLE A + SCENE POUR REPETITION (SPECTACLES)	
Associations Meslay et écoles	Gratu
LOCATION MATERIEL	
Sono	115

Pour 3 jours de réservation en semaine, une remise de 10 % sur le montant total sera appliquée Pour 4 jours et plus de réservation en semaine, une remise de 15 % sur le montant total sera appliquée

Le prêt du Pont éclairage pour les écoles, collèges et association de Meslay

Le petit matériel de cuisine n'est pas mis à la disposition des traiteurs

Révision des tarifs annuellement comme suit

N+1 = N + (N* Taux inflation N-1) +1%

5. La simplification des fiches locatives matériels et vaisselle

• La fiche matériel pour les associations de Meslay :

LOCATION MATERIELS SALLE SOCIOCULTURELLE

Date location salle : Nom du locataire : Type de manifestation :

Matériels	Quantité	Matériels empruntés	Matériels cassés	Matériels restants
Pupitre	1			
Table de contrôle de la rampe d'éclairage	1			
Enceinte amplifiée	1			
Micro sans fil	2			
Micro avec fil	1			
Pack sono : 2 micros sans fil 1 micro avec fil 2 enceintes 1 vidéo projecteur 1 écran de 1,80m 1 table de mixage	1			
Vidéoprojecteur	1			
Ecran	1			
Table rectangulaire de 6 pers (1,80mx0,80m)	120			
Table ronde de 4 à 6 pers	12			
Table ronde de 8 à 10 pers	24			
Chaises pliantes en tissu rouge	400			
Chaises coquilles	310			
Mange-debout	7			
Praticables (2,50mx1m)	12			
Paravents	6			

• La fiche matériel pour les associations extérieures, particuliers, entreprises... :

• La fiche vaisselle pour les associations de Meslay et les particuliers :

LOCATION MATERIELS SALLE SOCIOCULTURELLE

Date location salle : Nom du locataire : Type de manifestation :

Matériels	Quantité	Tarif	Matériels empruntés	Matériels cassés	Matériels restants
Pupitre	1	Gratuit			
Table de contrôle de la rampe d'éclairage	1	Gratuit			
Enceinte amplifiée	1	Gratuit			
Micro sans fil	2	Gratuit			
Micro avec fil	1	Gratuit			
Pack sono : 2 micros sans fil 1 micro avec fil 2 enceintes 1 vidéo projecteur 1 écran de 1,80m 1 table de mixage	1	115€			
Vidéoprojecteur	1	Gratuit			
Ecran	1	Gratuit			
Table rectangulaire de 6 pers (1,80mx0,80m)	120	Gratuit			
Table ronde de 4 à 6 pers	12	Gratuit			
Table ronde de 8 à 10 pers	24	Gratuit			
Chaises pliantes en tissu rouge	400	Gratuit			
Chaises coquilles	310	Gratuit			
Mange-debout	7	Gratuit			
Praticables (2,50mx1m)	12	Gratuit			
Paravents	6	Gratuit			

LOCATION VAISSELLE SALLE SOCIOCULTURELLE (Pour vin d'honneur)

Date location salle : Nom du locataire : Type de manifestation :

Matériels	Quantité	Matériels empruntés	Matériels cassés	Matériels restants
Assiette plate	1150			
Assiette creuse	680			
Assiette à dessert	700			
Fourchette	900			
Couteau	900			
Cuillère à café	500			
Cuillère à soupe	1000			
Petite tasse	650			
Grande tasse	180			
Flûte	13 caisses de 49			
Verre 11d	15 caisses de 49			
Verre 16,5cl	20 caisses de 36			
Pichet à eau	36			
Verseuse à café	15			
Recipient chauffe eau pour café avec robinet	1			
Corbeille à pain	50			
Plateau	31			
Plaque électrique	1			

6. Le courrier

• La proposition de courrier destiné aux associations de Meslay afin de les informer de la révision tarifaire.



Le	Le																														•	
----	----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--

Objet: Révision tarifaire

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons par la présente, qu'à compter du 1^{er} avril 2023, quelques modifications seront apportées aux utilisateurs de :

La salle socioculturelle La salle des aînés La salle sous scène La salle du hall

Nous vous informons que nous sommes contraints de revoir la tarification des locations de ces salles.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir que le contexte inflationniste actuel, nous touche tous. La hausse des prix de l'énergie (chauffage, électricité) nous pousse donc à établir une tarification été, mais aussi hiver. Ce qui représentera une augmentation de 15 %.

Vous trouverez en pièces jointes :

- La tarification été
- La tarification hiver
- Le règlement d'utilisation

Nous restons à votre écoute et, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

L'Adjointe au Maire,

Le Maire,

Véronique JARDIN

Christian BOULAY

Après échanges, Madame JARDIN précise que ce nouveau règlement et ces nouveaux tarifs amènent une nouvelle organisation. Madame JARDIN souhaite que les membres du Conseil Municipal soient solidaires de cette décision.

Par ailleurs, Madame JARDIN précise que toutes demandes pour la salle socioculturelle doivent passer par le service administratif, et que les agents des services techniques ne se déplaceront plus pour un oubli des locataires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le règlement intérieur, les tarifs à compter du 1^{er} avril 2023 présentés ci-dessus. Le règlement et les tarifs seront annexés à la délibération.

CADRE DE VIE, PATRIMOINE et MILIEU ASSOCIATIF

Rafraichissement et rénovation du chauffage de la mairie : avenant n°1

Suite à un appel d'offres, le Conseil Municipal a décidé, le 7 juillet 2022, de retenir l'entreprise Anjou Clim (49) concernant la révision du chauffage et le rafraichissement de la mairie pour un montant de 31 994.46 € HT (chauffage et de 36 555.35 € HT (rafraichissement). Dossier validé en CM du 22/09/22 Les travaux ont démarré depuis février 2023, l'entreprise a repéré des nourrices non prévus au marché initial.

Cet avenant a pour objet d'augmenter le prix global et forfaitaire du marché.

En effet après investigations il s'avère qu'il y a 2 nourrices supplémentaires par rapport au marché. 1 avec 6 boucles située salle des mariages et 1 avec 7 boucles dans le bureau du géomètre. Il y a également 8 boucles sur collecteur de la salle du conseil non pris en compte dans les quantités du marché car non renseignées sur le plan du DCE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'avenant n°1 avec l'entreprise Anjou Clim d'un montant de 5 669.95 € HT, et autorise le Maire à signer les documents inhérents.

Redevance pour l'Occupation Provisoire du Domaine Public (RODP)

MONTANT DE LA REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC DES COMMUNES PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été voté par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

où:

- . **PR'**, exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;
- . L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Pour permettre à la commune de fixer cette redevance, l'occupant du domaine communique la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite «RODP provisoire» et autorise le Maire à signer les documents inhérents.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Compte rendu de la commission Urbanisme et Environnement du 7 février 2023.

Présents : Julien GANDON, Maryse TAUNAIS, Patrice FRICOT, Roger GUITER, Jacques COUSIN, Gwénola SUREAU, et Corinne BERTREL

Excusé: Daniel GAUDREE, Christian BOULAY et John GERBOUIN

Rencontre riverains rue de Normandie et rue de Touraine

Suite à la pétition reçue en mairie, le travail de la sous-commission a été présenté aux riverains.

Une quarantaine de riverains étaient présents ce mercredi 2 février sur environ 75 invitations.

Christian BOULAY a accueilli les personnes présentes en rappelant que les rues n'étaient pas particulièrement passagères et principalement empruntées par les riverains. Certains étaient sans doute eux-mêmes à l'origine de la vitesse excessive.

Mayenne Habitat, concerné par le projet, ne pouvait pas être présent mais a connaissance de ce travail d'aménagement qui leur a été envoyé. Nous réfléchirons avec eux sur la réalisation des travaux.

Ludovic PENNEL a présenté et expliqué les propositions d'aménagements afin de faire ralentir la circulation et organiser le stationnement

Un échange très fructueux a suivi et d'autres propositions ont été faites par les riverains.

Opération 1 naissance/1 arbre

Les parents ont beaucoup apprécié ces plantations et ont été très contents d'apposer les rondins au nom de leur enfant. 6 familles sur 22 étaient présentes le samedi 21 janvier à 10h au lotissement les Néfliers. Le moment convivial qui a suivi à la mairie a également été très apprécié par les parents.

Une famille a été omise pour des raisons externes à la mairie mais le nécessaire a été fait. Un arbre supplémentaire a été commandé et planté. Nous contacterons la famille pour voir avec elle comment nous organiser pour apposer le nom de l'enfant.

Aménagement sortie vélo parc de la mairie

Comme cela avait été évoqué suite notre première balade en novembre, Ludovic PENNEL a travaillé sur un projet d'aménagement pour sécuriser la rencontre piéton/voiture à la sortie du parc de la mairie, à proximité des anciens ateliers municipaux.



Avantage de cet aménagement : tout le matériel nécessaire est aux ateliers municipaux, le coût devrait donc être réduit.

La commission valide ce travail à condition de ne pas utiliser de potelets plastiques. Il faut privilégier le bois

Retours sur les courriers artisans/commerçants et particuliers

Sur une vingtaine de courriers déposés, il y a eu 6 demandes d'autorisations d'urbanisme déposées par les particuliers. Certaines personnes n'étaient pas concernées car les travaux étaient trop anciens.

Sur les 4 artisans concernés, un seul est passé en mairie afin de régulariser ses travaux.

Il n'y a pas eu de retour des artisans concernant le courrier leur demandant de prévenir en cas de travaux.

Compte rendu avec le CD53 : délestage

Madame SUREAU Gwénola explique la rencontre avec la Conseil Départemental.

2 techniciens (Mme LEBRANCHU et M. MARQUET), 3 élus départementaux (M. DUJARRIER, Mme DUCOIN et M. ROUSSELET) étaient présents 3 élus de la commune (M. BOULAY, M. CAUCHOIS, Mme SUREAU), Manon Carcel, chargée de projet PVDD et Solène CHAUVEAU, DGS mairie)

La commune souhaitait évoquer le projet d'un délestage de la RD21 dans le cadre des travaux inhérents à PVD. Le Conseil Départemental comprend l'intérêt de vouloir supprimer les camions mais rappelle qu'il y aura une étude de faisabilité d'un contournement en 2024. Il se questionne également sur l'avis de la préfecture et de la communauté de communes, ce qui est bien sûr le cas puisque ce projet fait partie intégrante de PVD et a été évoqué lors des COPIL PVD. Une étude va être menée par la Communauté de Communes pour savoir si la voie de la Guiternière est en capacité de pouvoir supporter le passage de 800 camions par jours.

Le département rappelle que la route de St Denis-du-Maine devra faire l'objet de nombreux travaux, notamment la mise en place d'une couche de roulement adaptée au futur trafic poids lourds. La commune ajoute que les réseaux seront également à reprendre. A suivre...

Roger GUITTER trouve que cela ne va pas assez vite et ne comprend pas que l'on ne puisse pas accélérer les choses. Mme Sureau explique qu'il ne suffit pas de le vouloir. La municipalité a montré son souhait mais, comme le précise Maryse TAUNAIS, il ne faut pas que le délestage se fasse à la place du contournement qui devra être acté officiellement.

Mme SUREAU précise qu'il n'y a plus, à ce jour, de financement de la Région.

Projets lotissement les Néfliers

Madame SUREAU évoque la possibilité de créer un merlon le long de la route de Saint Denis afin d'isoler les parcelles de la 2ème tranche de la route de Saint Denis. La commission se montre favorable, qu'il y ait délestage ou non. Une vigilance sera à apporter pour l'entretien du merlon.

Une demande de modification du permis d'aménager devra être faite puisque les parcelles en bord de route seraient réduites de 3 à 5 mètres de large. Maryse TAUNAIS demande à connaître le chiffrage de cette modification, ce qui sera bien sûr le cas quand nous aurons les chiffres. Il est rappelé que 75% des colotis tranche 1 et 2 du lotissement des Néfliers devront accepter le permis d'aménager modificatif pour que ce soit réalisable.

M POULAIN demande si le merlon sera mis en place qu'en cas de création du délestage ? A qui incombent les frais de cette modification ?

Madame SUREAU informe que la commission souhaite la mise en place de ce merlon (même si pas de délestage), que les frais du au permis modificatif incomberaient à la commune et rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'accord des colotis est indispensable (la moitié des propriétaires détenant les 2/3 de la superficie du lotissement ou les 2/3 des propriétaires détenant au moins la moitié de la superficie du lotissement).

Avec ce projet d'aménagement, la parcelle K5, située tout au bout de cette 2ème tranche, devient trop petite pour accueillir le projet initialement prévu sur cette parcelle. Il s'agit d'un projet de services

professionnels accolé à 2 logements seniors. Le futur investisseur demande donc à acquérir également la parcelle K4 pour pouvoir réaliser son projet.

La partie service serait construite sur la parcelle K5 et les logements sur la K4, L'investisseur demande à bénéficier d'une réduction du prix de la parcelle K4 de 9 euros/m², soit un prix de 40 euros/m², pour réduire le surcoût imposé par cet aménagement.

C'est ce qui est présenté à la commission car ce projet doit être validé par le conseil municipal. Comme indiqué dans le cahier des charges du lotissement, « la construction de plusieurs logements par unité d'habitation est interdite sauf dérogation par le conseil municipal. ».

La commission valide la construction de 2 logements (séniors) sur la même parcelle à condition que la personne porteuse du projet réalise 2 fois 2 places de parking sur la K4 et 3 places de parking sur la partie professionnelle dont 1 place à mobilité réduite (PMR). Julien GANDON précise que les places initialement prévues aux abords des parcelles ne sont pas en nombre suffisant pour être utilisées pour un usage professionnel, c'est pourquoi la commission insiste sur la création, en nombre suffisant, de places sur les parcelles et propose de reculer l'implantation pour faciliter le stationnement sur ces mêmes parcelles.

Rappel : Pour la partie commerciale, le permis de construire sera transmis directement, via le service instructeur, au service accessibilité et sécurité.

La commission comprend et accepte la demande de réduction du prix de la parcelle K4.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Madame LOUVEAU à construire deux logements seniors sur la parcelle K5 à condition de créer des places de parkings supplémentaires dont 1 PMR
- de vendre la parcelle K4 à Madame LOUVEAU au prix de 40 € le m².

Balade urbaine

Les journées allongeant, la commission propose une soirée plutôt qu'un samedi, difficile à trouver entre les vacances et les week-ends prolongés. Nous proposons le 13 avril à 18h avec un départ à la mairie.

Questions diverses:

M. COUSIN évoque les aboiements d'un chien dans son voisinage. La commission lui conseille de prendre contact directement avec le propriétaire du chien et précise que les chiens ont aussi besoin d'un temps d'adaptation lors d'un emménagement.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission

Compte rendu des commissions Urbanisme et Environnement et Cadre de Vie, Patrimoine et Milieu Associatif du 1^{er} mars 2023

Présents : Julien GANDON, Maryse TAUNAIS, Patrice FRICOT, Roger GUITER, Jacques COUSIN, Gwénola SUREAU, Daniel GAUDREE, Jacky HULOT, Jacques BRAULT et Corinne BERTREL

Excusés: Christian BOULAY, John GERBOUIN, Aurélie MEZIERE, Frédéric JOUET

Parking de Saubert







Après réflexion, la commission ne trouve pas nécessaire l'installation d'un panneau à cet endroit.



Dans un souci d'harmonisation, la commission souhaite la suppression du panneau vert.

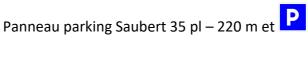
Voir avec le département si l'on peut utiliser leur poteau, sinon installation d'un support LACROIX.



Après discussion, la commission ne souhaite plus de panneaux supplémentaires comme évoqué lors d'une précédente commission.



Carrefour rue Etienne Arago et centre de tri rue des Sports



Panneau parking salle socioculturelle 60 pl – 50 m et



Carrefour impasse des Sports – Ent THIELIN







Déplacer le panneau « parking Saubert » sur le portique et ajouter la hauteur limite.

Pour tous les panneaux, la commission choisit une écriture grise RAL 7016 ce qui permettra une harmonisation de la signalétique.

Pumptrack

Présentation des 4 lieux proposés par le groupe jeunes.

- Parc de la mairie : comme évoqué lors du dernier conseil, très bon choix pour les jeunes car emplacement très visible et central.
 - La commission n'est pas favorable à cet endroit.
- Parcelle derrière la piscine : espace très grand mais la commission le juge non adapté pour ce projet.
- Parcelle près du parc des sports : les équipements sportifs sont à proximité mais la commission juge cette parcelle trop isolée, risque de détérioration.
- Ludoparc : complémentarité avec le ludoparc ce qui permettrait de revaloriser cet équipement.
 Emplacement privilégié par la commission.
 Il faudra apporter une vigilance sur la végétalisation de l'ensemble pour ne pas trop imperméabiliser le sol.

Après échanges, les conseillers municipaux sont favorables à l'implantation du pump track près du ludoparc, à condition qu'il soit visible de la rue, qu'il soit sécurisé, accessible à tous (PMR) et qu'un aménagement soit réalisé sur ce terrain pour le rendre agréable, apprécié par tous.

Monsieur HULOT fait part qu'il souhaite intégrer la commission urbanisme et environnement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la nouvelle composition de la commission Urbanisme et Environnement comme suit :

Responsable: Gwénola SUREAU,

Membres : Julien GANDON, Maryse TAUNAIS, Roger GUITER, Patrice FRICOT, John GERBOUIN, Jacques COUSIN, Daniel GAUDRÉE et Jacky HULOT.

ENFANCE FAMILLE SOLIDARITÉ

Indemnité de sinistre – toiture pôle enfance

Dans le cadre de l'assurance dommage-ouvrage, MMA, l'assurance de la commune nous a déjà versé deux indemnités provisionnelles ; 5 000 € en 2018 et 117 914.30 € en 2019.

Les entreprises CRUARD et PLAFITECH ont été retenues pour effectuer les travaux.

L'assurance propose à la commune une indemnité complémentaire de 230 121.17 €.

dépenses	montant TTC	recettes	montant				
CRUARD	353 905,33 €	Indemnité assurance 2018	5 000,00 €				
PLAFITECH	32 452,20 €	Indemnité assurance 2019	117 914,30 €				
Maitre d'œuvre REPER	30 381,45 €	Indemnité assurance 2023	230 121,17 €				
SPS et contrôle technique	3 180,00 €	FCTVA	68 883,51 €				
ECAUMEX	2 000,00 €						
TOTAL	421 918,98 €	TOTAL	421 918,98 €				

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette indemnité d'assurances et autorise le Maire à signer les documents inhérents.

Compte rendu de la commission Enfance Famille Solidarité du 28 février 2023

Présents : Florence FORET (3eme adjointe), Daniel GAUDREE (conseiller), Sandra BELLANGER (conseillère), Anne-Flore JOHAN (conseillère), Huguette GAUTIER (conseillère)

Participaient au comité : Anne Sophie LAVOUE (directrice de l'ALSH), Marcelline ANGEVIN (adjointe) Hélène LECOMTE (référente famille du centre social) et Julien GAUTIER (directeur de l'espace Meslinois)

Excusée: Aurélie MEZIERE (conseillère), Vanessa MOREAU (conseillère)

A l'Ordre du jour :

- 1. Présentation du projet guinguette
- 2. Suivi de la Ludothèque
- 3. Présentation du séjour été de l'Espace Meslinois
- 4. Tarification à l'Espace Meslinois
- 5. Divers
- 1. Présentation du projet guinguette (pdf en annexe)

Le projet guinguette est proposé par l'Espace des Enfants. Cette manifestation à destination de toutes les familles Meslinoises et des alentours a pour objectif de démarrer l'été par une action festive. Un spectacle pour jeune public sera proposé ainsi qu'un pique-nique partagé.

Un budget prévisionnel de 3000€ est estimé, qui fera l'objet d'un soutien par la CAF et la MSA dans le cadre des actions du centre social sur l'année 2023.

2. Suivi de la Ludothèque

La ludothèque a rencontré son public, le créneau du samedi matin fonctionne très bien. Les soirées jeux ont aussi du succès. Les animateurs proposent de tester le prêt de jeux gratuit jusqu'à l'été.

3. Présentation du séjour été de l'Espace Meslinois (pdf en annexe)

Comme chaque année, l'Espace Meslinois organise un séjour cet été du 17 au 19 juillet 2023. Nous pouvons constater une hausse des tarifs des transports (+600€) et d'hébergement. Toutefois cette hausse est largement compensée par les nouvelles subventions Grandir en Milieu Rural de la MSA.

Budget prévisionnel:

	DEPENSES											
	Prévisionnel Granville 50 pers	Estimatif Concarneau 50 pers	Réel Concarneau 36 pers									
Transport	3 050,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €									
Hébergement	5 279,20 €	4 444,00 €	3 200,00 €									
Activité payante	1 000,00 €	1 000,00 €	510€									
Alimentation	250,00€	250,00 €	180,00 €									
TOTAL	9 579,20 €	8 094,00 €	5 780,00 €									
	15 enfants 35 adultes	15 enfants 35 adultes	6 enfants 30 adultes									

	RECETTES						
	Prévisionnel Granville 50 pers	Estimatif Concarneau 50 pers	Réel Concarneau 36 personnes				
Participation familles	2 700,00 €	2 233,00 €	1 608,00 €				
Commune Meslay	2 198,76 €	2 038,12 €	2 333,07 €				
CAF	2 198,76 €	2 038,12 €	2 283,07 €				
GMR	2 481,68 €	1 784,76 €	1 784,76 €				
TOTAL	9 579,20 €	8 094,00 €	6 274,13 €				
	15 enfants 35 adultes	6 enfants 30 adultes	15 enfants 35 adultes				

• TARIFS:

TARIF 2022

Quotient Familial	Adultes	Enfants (-12 ans)	Enfants (-2 ans)
QF1≤ 750€	36€	12€	Gratuit
751€ ≤QF2≤1500€	60€	24€	Gratuit
QF3≥ 1501€	84€	36€	Gratuit
Extérieur Meslay	108€	48€	Gratuit

PROPOSITION TARIFS 2023: AUGMENTATION DE 10%

Quotient Familial	Adultes	Enfants (-12 ans)	Enfants (-2 ans)
QF1≤ 750€	40€	13€	Gratuit
751€ ≤QF2≤1500€	66€	26€	Gratuit
QF3≥ 1501€	92€	40€	Gratuit
Extérieur Meslay	119€	53€	Gratuit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les tarifs pour les séjours été de l'espace meslinois à compter de 2023.

4. Tarification à l'Espace Meslinois

La commision propose que pour les personnes qui bénéficient de l'aide alimentaire, le tarif Meslay au QF 1 soit appliqué pour les sorties et le séjour. Cela pourrait concerner 15% des participants.

5. Divers

L'équipe de la crèche a du mal à trouver des accompagnants pour les sorties piscine. L'Espace Meslinois se propose d'approcher certains jeunes grands parents qui pourraient être intéressés.

ADMINISTRATION GENERALE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Convention avec la fourrière départementale

Suite à une recrudescence de problèmes de chats et de chiens sur la commune, et afin de permettre aux agents techniques d'emmener ces animaux à la fourrière départementale, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la convention (annexée à la présente note), avec la fourrière départementale d'un montant de 1 144.80 € (soit 0.40 € par habitant) et autorise le Maire à signer les documents inhérents.

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à compter du 3 mars 2023

Suite au départ à la retraite d'un agent des services techniques, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE CRÉER 1 emploi d'adjoint technique, sur l'ensemble du grade, permanent à temps complet à compter du 3 mars 2023.
- D'ACCEPTER la modification du tableau des effectifs inhérente.
- DE PRECISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

Cotisation CAUE

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère tous les ans au Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et de l'Environnement de la Mayenne (CAUE). Le montant de la cotisation 2023 s'élève à 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au CAUE pour l'année 2023.

PROMOTION ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE

Compte rendu de la commission Promotion Attractivité de la Commune du 31 janvier 2023

Etaient présents : Anne-Flore JOHAN, Aurélie MEZIERE, Véronique JARDIN, Marie HOUDAYER, Agent référent et Françoise MOREAU

Absents excusés: Huguette GAUTIER, Marylène LESAGE, Frédéric JOUET,

BULLETIN

- Retour bulletin hiver 2022 retours positifs
- Nécessité de publier 2 bulletins par an ? La commission pense que les Meslinois sont attachés à ce magazine, particulièrement ceux qui n'utilisent pas les réseaux sociaux et propose de maintenir 2 publications par an.
- Stagiaire mise en page bulletin Marion DURAND BTS Communication la convention a été signée. Elle sera présente du 9 mai au 23 juin 2023
- Projets de contenu pour le Mag été 2023

- o <u>Immersion</u>: les métiers à l'espace Meslinois
- o <u>Zoom</u> -> administration générale et point sur le budget
- En chiffres thème sur l'éclairage public (nombre d'ampoules, conso, coût pour 1h d'éclairage supplémentaire le soir...)
- Fil rouge PVD

En ce qui concerne l'intitulé des tribunes, la commission souhaite maintenir les titres mais propose de supprimer cette page si les conseillers s'engagent par écrit à renoncer à cette page qui est une obligation légale.

Après échanges, l'ensemble des membres du Conseil Municipal sont favorables à la suppression des tribunes dans le bulletin municipal.

RETOUR CEREMONIE DES VŒUX

- Organisation: appréciée par les participants car il n'y avait pas de chiffres et le fait de faire intervenir les jeunes apportait du dynamisme. Le discours de conclusion était un peu long mais pourrait être agrémenté de photos d'illustration
- La faible participation des artisans commerçants a été remarquée alors qu'ils ont tous reçu une invitation personnelle.
- Accueil des nouveaux arrivants: tous les nouveaux habitants ont été invités et quelques-uns sont venus. On pourrait améliorer leur accueil en installant une table qui leur serait dédiée avec une mise à disposition de documentation sur le territoire et un petit cadeau d'accueil
- Certaines communes renoncent à utiliser la scène (trop solennel) pour les discours et préfèrent utiliser des praticables pour que les intervenants soient bien visibles. La scène pourrait être utilisée pour une démonstration d'une association (danse...)

CHAÎNE YOU TUBE

• Elle est maintenant mise en ligne et on peut accéder à toutes les vidéos d'archives de la commune. Marie suggère qu'une information sur la chaîne soit mise dans le prochain bulletin avec la création d'un QR code permettant un accès direct facilité.

ESPACE JEUNES + PUMP PARK

Espace jeunes : le dossier **junior asso** est validé et déposé. Des rendez-vous avec 2 banques sont en cours

Local à repréciser mais il pourrait être celui contigu à la cuisine. Reste à voir l'utilisation par la banque alimentaire mais le sujet est en discussion.

<u>Pump track</u> le projet avance bien ainsi que la recherche de financements. Reste à choisir le lieu. Parmi les propositions, installation dans le parc de la Mairie (central, complémentaire des jeux pour enfants et de la médiathèque), installation près du city parc (vaste terrain avec possibilité d'ouverture et de visibilité sur la rue de la Gare). Les 2 commissions vont se réunir pour l'implantation du Pump Track.

FILM PRISMA VŒUX 2024

Lors de la cérémonie des vœux, les Meslinois ont apprécié la projection des 2 vidéos (promotion de la commune et promotion des commerces de proximité). Une nouvelle vidéo pourrait être commandée à Prisma avec rétrospective 2023 (liste non exhaustive)

- o Boucles de la Mayenne
- o 50 ans Club des Aînés 150 ans harmonie 50 ans jumelage
- o Soirée du hand
- o Ludothèque
- o Festival du jeu
- Accès archives via You Tube

QUESTIONS DIVERSES

- Accompagnement Festival de Jazz / commerçants
 - Une banderole pourrait être installée sur la RD 21 mettant en avant la commune « Meslay accueille le Festival de jazz.... »
 - On pourrait diffuser de la musique pendant la semaine -> se renseigner sur le forfait SACEM pour les communes de moins de 5000 habitants
 - o Des fanions pourraient également être installés sur la RD
- Budget prévisionnel 2023
 - Avec une vidéo pour les vœux, la parution de 2 bulletins et les dépenses habituelles
 Intramuros, Hébergement site, supports divers... le budget proposé s'élève à 13 000€.

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu de la commission.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2023 POINTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR

Travaux d'aménagement Chemin de la Touche – appel d'offres

<u>Lot n°1: Terrassements – Voiries – Réseaux eaux pluviales et eaux usées – Adduction eau potable – Aménagements paysagers</u>

RAPPEL DU CONTENU DE L'OFFRE

La commune de Commune de Meslay-du-Maine et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez ont lancé une consultation selon une « procédure adaptée » en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R.2123-4 du code de la commande publique pour les travaux d'aménagement du Chemin de La Touche à Meslay-du-Maine.

Le règlement de consultation avait fixé comme date limite de remise des offres, le 22 février 2023 à 12h00, Le jugement des offres a été effectué à partir des critères établis au règlement de la consultation.

Le présent document de dépouillement a été établi par l'agence PLAINE ETUDE.

Les critères d'élimination sont les suivants :

I / Ne seront pas admises les candidatures qui ne sont pas recevables au regard du Code de La Commande Publique.

II/ Jugement des offres selon le critère n°1 : Prix des prestations (coefficient de pondération 60%)

III/ Jugement des offres selon le critère n°2 : Valeur technique (coefficient de pondération 40%)

IV/ Résumé de l'analyse

5 candidats ont remis une offre : Les entreprises PIGEON TP, CHAZE TP, EUROVIA, LOCHARD BEAUCE et CHAPRON

Les entreprises ont remis les documents administratifs conformes aux pièces demandées.

L'analyse des offres a été réalisée par Plaine Etude (annexée)

II-1-2 - RECAPITULATIF DES OFFRES (cf Annexe A - Analyse des prix)

OFFRE TRANCHE FERME (Part communale - estimation Plaine Etude : 149 143.72€ HT)						
ENTREPRISE	Montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement en € H.T	Montant de l'offre corrigée en C H.T	NOTE A (sur 60)			
Entreprise PIGEON TP	171 820.62	171 820.62	54.97			
Entreprise CHAZE TP	242 362.63	242 362.63	38.97			
Entreprise EUROVIA	157 407.13	157 407.13	60.00			
Entreprise LOCHARD BEAUCE	241 657.51	241 657.51	39.08			
Entreprise CHAPRON	159 328.45	159 329.02	59.28			
Moyenne des offres		194 515.38				

OFFRE TRANCHE OPTIONNELLE 1 - réseau EU (Part Communauté de Communes - estimation Plaine Etude 28 397.00€ HT)					
ENTREPRISE	Montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement en € H.T	Montant de l'offre corrigée en € H.T	NOTE A (sur 60)		
Entreprise PIGEON TP	42 314.03	42 314.03			
Entreprise CHAZE TP	58 244.00	58 244.00			
Entreprise EUROVIA	48 271.94	48 271.94			
Entreprise LOCHARD BEAUCE	59 174.00	59 174.00			
Entreprise CHAPRON	37 938.10	37 938.10			
Moyenne des offres		49 188.41			

OFFRE TRANCHE OPTIONNELLE 2 - réseau AEP (Part Communauté de Communes - estimation Plaine Etude : 41 455.68.00€ HT)						
ENTREPRISE	Montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement en € H.T	Montant de l'offre corrigée en € H.T	NOTE A (sur 60)			
Entreprise PIGEON TP	44 940.33	44 940.33				
Entreprise CHAZE TP	37 890.66	37 890.66				
Entreprise EUROVIA	33 098.69	33 098.69				
Entreprise LOCHARD BEAUCE	98 505.42	98 505.42				
Entreprise CHAPRON	28 916.93	28 916.93				
Moyenne des offres 48 670.41						

OFFRE TRANCHE OPTIONNELLE 1 & 2 (Part Communauté de Communes - estimation Plaine Etude : 70 232.00€ HT)					
ENTREPRISE	Montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement en € H.T	Montant de l'offre corrigée en € H.T	NOTE A (sur 60)		
Entreprise PIGEON TP	87 254.36	87 254.36	45.97		
Entreprise CHAZE TP	96 134.66	96 134.66	41.73		
Entreprise EUROVIA	81 370.63	81 370.63	49.30		
Entreprise LOCHARD BEAUCE	157 679.42	157 679.42	25.44		
Entreprise CHAPRON	66 855.03	66 855.03	60.00		
Moyenne des offres 97 858.82					

ENTREPRISE	Montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement en € H.T	Montant de l'offre corrigée en € H.T	NOTE A (sur 60)
Entreprise PIGEON TP	259 074.98	259 074.98	52.38
Entreprise CHAZE TP	338 497.29	338 497.29	40.09
Entreprise EUROVIA	238 777.76	238 777.76	56.84
Entreprise LOCHARD BEAUCE	399 336.93	399 336.93	33.98
Entreprise CHAPRON	226 183.48	226 184.05	60.00
Moyenne des offres		292 374.20	

Classement des offres :

OFFRE TRANCHE FERME:

ENTREPRISE	Montant de l'offre H.T	NOTE A /60	NOTE B /40	NOTE GLOBALE (sur 100)	POSITION
Entreprise PIGEON TP	171 820.62	54.97	34.00	88.97	3
Entreprise CHAZE TP	242 362.63	38.97	35.00	73.97	4
Entreprise EUROVIA	157 407.13	60.00	37.00	97.00	1
Entreprise LOCHARD BEAUCE	241 657.51	39.08	21.00	60.08	5
Entreprise CHAPRON	159 328.45	59.28	32.00	91.28	2

OFFRE TRANCHES OPTIONNELLES 1 & 2:

ENTREPRISE	Montant de l'offre H.T	NOTE A /60	NOTE B /40	NOTE GLOBALE (sur 100)	POSITION
Entreprise PIGEON TP	87 254.36	45.97	34.00	79.97	3
Entreprise CHAZE TP	96 134.66	41.73	35.00	76.73	4
Entreprise EUROVIA	81 370.63	49.30	37.00	86.30	2
Entreprise LOCHARD BEAUCE	157 679.42	25.44	21.00	46.44	5
Entreprise CHAPRON	66 855.03	60.00	32.00	92.00	1

OFFRE TRANCHE FERME + TRANCHES OPTIONNELLES 1 & 2:

ENTREPRISE	Montant de l'offre H.T	NOTE A /60	NOTE B /40	NOTE GLOBALE (sur 100)	POSITION
Entreprise PIGEON TP	259 074.98	52.38	34.00	86.38	3
Entreprise CHAZE TP	338 497.29	40.09	35.00	75.09	4
Entreprise EUROVIA	238 777.76	56.84	37.00	93.84	1
Entreprise LOCHARD BEAUCE	399 336.93	33.98	21.00	54.98	5
Entreprise CHAPRON	226 184.05	60.00	32.00	92.00	2

OFFRE TRANCHE FERME + TRANCHES OPTIONNELLES 1 & 2 + PSE 01a:

ENTREPRISE	Montant de l'offre H.T	NOTE A /60	NOTE B /40	NOTE GLOBALE (sur 100)	POSITION
Entreprise PIGEON TP	270 655.48	53.51	34.00	87.51	3
Entreprise CHAZE TP	351 837.29	41.16	35.00	76.16	4
Entreprise EUROVIA	250 852.76	57.73	37.00	94.73	1
Entreprise LOCHARD BEAUCE	417 736.93	34.67	21.00	55.67	5
Entreprise CHAPRON	241 364.05	60.00	32.00	92.00	2

OFFRE TRANCHE FERME + TRANCHES OPTIONNELLES 1 & 2 + PSE 01b:

ENTREPRISE	Montant de l'offre H.T	NOTE A /60	NOTE B /40	NOTE GLOBALE (sur 100)	POSITION
Entreprise PIGEON TP	262 812.43	52.59	34.00	86.59	3
Entreprise CHAZE TP	342 924.79	40.31	35.00	75.31	4
Entreprise EUROVIA	243 929.76	56.66	37.00	93.66	1
Entreprise LOCHARD BEAUCE	406 581.93	34.00	21.00	55.00	5
Entreprise CHAPRON	230 370.05	60.00	32.00	92.00	2

OFFRE TRANCHE FERME + TRANCHES OPTIONNELLES 1 & 2 + PSE 01c:

ENTREPRISE	Montant de l'offre H.T	NOTE A /60	NOTE B /40	NOTE GLOBALE (sur 100)	POSITION
Entreprise PIGEON TP	260 510.13	52.54	34.00	86.54	3
Entreprise CHAZE TP	340 541.99	40.19	35.00	75.19	4
Entreprise EUROVIA	241 724.06	56.62	37.00	93.62	1
Entreprise LOCHARD BEAUCE	401 912.93	34.05	21.00	55.05	5
Entreprise CHAPRON	228 108.00	60.00	32.00	92.00	2

Après analyse, Plaine Etude propose de retenir l'entreprise EUROVIA pour le lot n°1 pour un montant de 157 407.13 € HT.

Lot n°2 : Contrôles des réseaux eaux pluviales et eaux usées.

RAPPEL DU CONTENU DE L'OFFRE

La commune de Commune de Meslay-du-Maine et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez ont lancé une consultation selon une « procédure adaptée » en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R.

2123-4 du code de la commande publique pour les travaux d'aménagement du chemin de La Touche à Meslay-du-Maine

Le règlement de consultation avait fixé comme date limite de remise des offres, le 22 février 2023 à 12h00, Le jugement des offres a été effectué à partir des critères établis au règlement de la consultation.

Le présent document de dépouillement a été établi par l'agence PLAINE ETUDE.

Les critères d'élimination sont les suivants :

I / Ne seront pas admises les candidatures qui ne sont pas recevables au regard du Code de La Commande

Publique.

II/ Jugement des offres selon le critère n°1 : Prix des prestations (coefficient de pondération 60%) III/ Jugement des offres selon le critère n°2 : Valeur technique (coefficient de pondération 40%) IV/ Résumé de l'analyse

2 candidats ont remis une offre : Les entreprises SPI2C et A3SN Les entreprises ont remis les documents administratifs conformes aux pièces demandées.

L'analyse des offres a été réalisée par Plaine Etude (annexée)

OFFRE TRANCHE FERME (estimation Plaine Etude : 900€ HT)					
ENTREPRISE Montant de l'offre figurant à l'acte Montant de l'offre NOTE A d'engagement en € H.T corrigée en € H.T (sur 60)					
Entreprise SPI2C	1 714.50	1 714.50	39.02		
Entreprise A3SN	1 115.00	1 115.00	60.00		
Moyenne des offres 1 414.75					

OFFRE TRANCHE OPTIONNELLE (estimation Plaine Etude : 2600€ HT)					
ENTREPRISE Montant de l'offre figurant à l'acte Montant de l'offre NOTE A d'engagement en € H.T (sur 60)					
Entreprise SPI2C	2 805.00	2 805.00	45.99		
Entreprise A3SN	2 150.00	2 150.00	60.00		
Moyenne des offres 2 477.50					

OFFRE TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE (estimation Plaine Etude : 3500€ HT)					
ENTREPRISE Montant de l'offre figurant à l'acte Montant de l'offre NOTE A d'engagement en € H.T (sur 60)					
Entreprise SPI2C	4 519.50	4 519.50	43.35		
Entreprise A3SN	3 265.00	3 265.00	60.00		
Moyenne des offres 3 892.25					

Classement des offres:

OFFRE TRANCHE FERME:

ENTREPRISE	Montant de l'offre H.T	NOTE A /60	NOTE B /40	NOTE GLOBALE (sur 100)	POSITION
Entreprise SPI2C	1 714.50	39.02	37.00	76.02	2
Entreprise A3SN	1 115.00	60.00	32.00	92.00	1

OFFRE TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE:

ENTREPRISE	Montant de l'offre H.T	NOTE A /60	NOTE B /40	NOTE GLOBALE (sur 100)	POSITION
Entreprise SPI2C	4 519.50	43.35	37.00	80.35	2
Entreprise A3SN	3 265.00	60.00	32.00	92.00	1

Après analyse, Plaine Etude propose de retenir l'entreprise A3SN pour le lot n°2 pour un montant de 1 115.00 € HT.

RECAPITULATIF TRANCHE FERME (COMMUNE)

BASE (béton bitumineux noir sur les 8 places de stationnement) :

LOT 01 : EUROVIA	157 407.13 €
LOT 02 : A3SN	1 115.00 €
GLOBAL	158 522.13 €

AVEC PSE1 (pavés en résine sur les 8 places de stationnement)

LOT 01 : EUROVIA	169 482.13 €	+12 075.00€
LOT 02 : A3SN	1 115.00 €	
GLOBAL	170 597.13 €	

AVEC PSE2 (béton bitumineux coloré avec liant de synthèse sur les 8 places de stationnement)

LOT 01 : EUROVIA	162 559.13 €	+5152.00€
LOT 02 : A3SN	1 115.00 €	
GLOBAL	163 674.13 €	

AVEC PSE3 (béton bitumineux brun sur les 8 places de stationnement)

LOT 01 : EUROVIA	160 353.43 €	+2946.30€
LOT 02 : A3SN	1 115.00 €	
GLOBAL	161 468.43 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir :

- l'entreprise EUROVIA pour le lot n°1 pour un montant de 157 407.13 € HT en offre de bas, et la PSE3 pour un montant de 2 946.30€ HT
- I'entreprise A3SN pour le lot n°2 pour un montant de 1 115.00 € HT

Et autorise le Maire à signer les pièces du marché.

Monsieur GANDON précise que les bordures en granit sur l'offre de base pourront être remplacées par des bordures béton, ce qui compensera plus ou moins en partie la PSE 3.

Demande de subvention amende de police - travaux d'aménagement Chemin de la Touche

Le Code Général des Collectivités Territoriales confère aux Départements le soin de répartir la part du produit des amendes de police destinée aux communes de moins de 10 000 habitants.

Cette aide est versée au taux cible de 25 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 40 000 € HT, taux qui peut être modulé en fonction de l'enveloppe notifiée par l'Etat et le nombre de dossiers déposés.

Dans le cadre de l'aménagement du Chemin de la Touche, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Mayenne au titre des amendes de police.

<u>Plan de financement prévisionnel</u>: montant des travaux : 105 461.17 € HT (157 407.13 € + 2 946.13 - 54 892.26 € travaux réseaux eaux pluviales).

Plan de financement	%	Montant
CD 53 (amende de police	25.00 %	26 365.29 €
Autofinancement	75 .00 %	79 095.88 €
TOTAL	100.00 %	105 461.87 €

Demande de subvention Fonds Verts - rénovation éclairage public

Lors du Conseil Municipal du 24 novembre dernier, il a été décidé d'effectuer une demande de subvention de l'Etat dossier DETR/DSIL. Il s'avère que ce dossier est éligible au Fonds Verts. Les 2 demandes ne sont pas cumulables. La préfecture nous demande de déposer ce dossier dans le cadre du fonds verts. La préfecture nous assure que la commune bénéficiera au minima du montant de la DETR, sachant que le montant via le Fonds Verts peut aller jusqu'à 80 % de financement.

Pour rappel voici le plan de financement présenté lors du Conseil Municipal, sachant que le financement demandé était de 50% au cas où le dossier serait passé en DSIL. A noter que dans le cadre de la DETR, le financement est de 30%

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Estimation des travaux	112 458.14€	Subvention de l'Etat	56 229.07 €
		Autofinancement	56 229.07 €

TOTAL	112 458.14 €	TOTAL	112 458.14 €

Dans le cadre du Fonds Verts, voici le nouveau plan de financement proposé :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Estimation des travaux	112 458.14€	Fonds Verts	89 966.51 €
		Autofinancement	22 491.63 €
TOTAL	112 458.14 €	TOTAL	112 458.14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce plan de financement et autorise Monsieur le Maire à présenter ce dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds Verts.

Devis nettoyage du plancher chauffant du pôle enfance

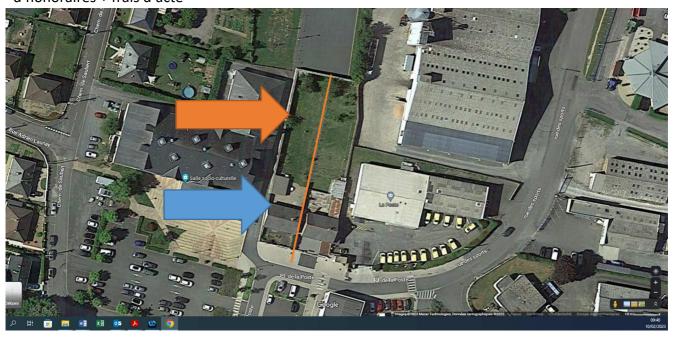
- Suite à une panne d'une chaudière (6 chaudières au total), un problème de désembouage s'est avéré. Ludovic PENNEL, DST, a consulté l'entreprise qui gère le contrat de maintenance. Un devis a été réalisé pour une remise à niveau de l'ensemble de l'installation. Ce devis comprend :
 - ✓ Le désembouage pour un montant de 19 475.36 € HT
 - ✓ Remplacement de 25 vannes d'équilibrage + 24 dégazeurs sur les 6 PAC + remplacement de 12 filtres + remplacement de 108 têtes de vanne sur les boucles pour un montant de 14 562.51 € HT
 - ✓ Installation de thermomètre sur l'aller et le retour de chaque PAC pour 2 627.92 € HT.

Soit un total de 36 665.79 € HT.

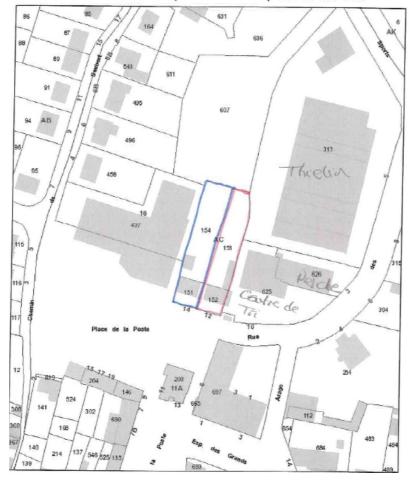
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise EIFFAE pour un montant de 36 665.79 € HT.

<u>Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) 14 Place de la Poste</u>

La commune a reçu une DIA le 09 février 2023 pour une maison située au 14 place de la Poste, parcelle AC 151 de 240 m2 avec un terrain attenant, parcelle AC 154 de 810 m2 au prix de 135 000€+ frais d'honoraires + frais d'acte



Commune de Meslay du Maine - 14 place de la Poste



Solène CHAUVEAU s'est rapprochée de Laure THIERRÉE, bureau d'études pour les Petites Villes de Demain, pour avoir son avis dont voici sa réponse :

- « Cette acquisition dans le but de faire un accès au parking + nouvelles constructions ne me semble pas pertinente pour plusieurs raisons contradictoires avec le plan guide :
- Le plan guide propose de travailler cette section arrière à la poste plutôt comme une entrée du parc de la Chesnaie, donc d'être dans une montée en naturalité, de la désimperméabilisation et de la débitumisation,
- Recréer une nouvelle voie véhicule dans ce secteur où la place de la voiture est déjà omniprésente ne fera qu'accentuer cet aspect, et ne va pas dans le sens d'une valorisation des déplacements doux,
- Étant donné la taille des parcelles (dans l'hypothèse d'une double acquisition) et la présence des jardins, je ne vois pas comment les densifier de façon vertueuse c'est à dire dans un rapport rationnel du maintien des sols vivants, de l'économie des matériaux (démolition/reconstruction). »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter ce bien sis 14 place de la Poste.

Terrain avenue de l'Hôtel de Ville

Monsieur et Madame PAUMARD Alain souhaitent acquérir une partie de la parcelle n°620. Lors du bureau municipal du 2 septembre 2021, le bureau avait proposé de vendre le terrain au prix du 10 € le m².

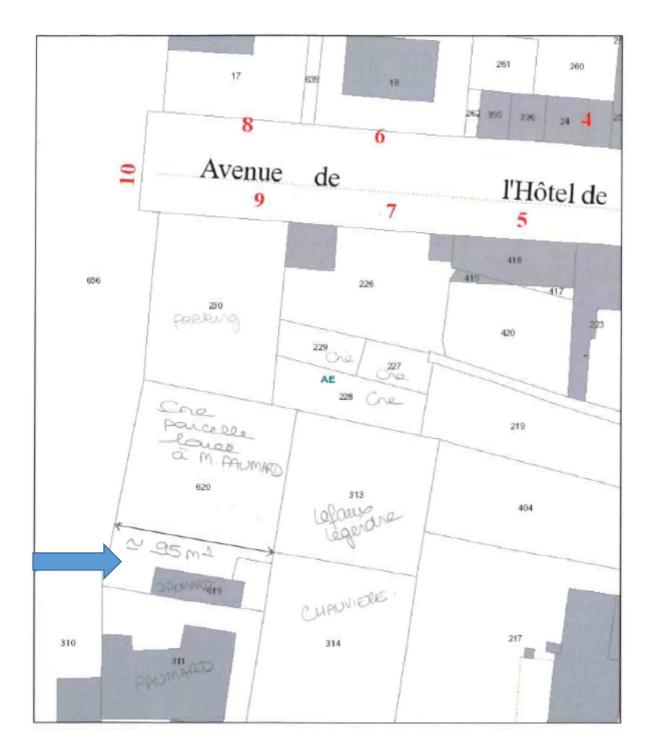
Monsieur et Madame PAUMARD louent le jardin communal sis sur la même parcelle et souhaitaient que ce terrain leur soit mis à titre gracieux, ce qui leur a été refusé.

En janvier 2023, Monsieur et Madame PAUMARD confirment le souhait d'acquérir cette parcelle (95 m² environ) au prix de 10 € le m², frais de bornage et d'acte étant à leurs charges.

Monsieur BOULAY les a rencontrés dernièrement concernant la mise en place d'un droit de passage pour aller sur le jardin (en cas d'acquisition de leur part).

Monsieur et Madame PAUMARD sont favorables à la mise en place de ce droit de passage.





Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre à Monsieur et Madame Alain PAUMARD une partie de la parcelle AE n°620 pour une superficie d'environ 95 m² au prix de 10 € le m². Un droit de passage sera créé pour un véhicule motorisé afin d'accéder à la parcelle AE n°620. Les frais de bornage et d'actes seront à la charge des acquéreurs auprès de l'étude SELARL GOUX LAFOUX notaires associés de Meslay-du-Maine et autorise le Maire à signer les documents inhérents.

• <u>Comité de Jumelage Meslay-Remseck – désignation des délégués du Conseil Municipal</u>

Dans le cadre du Comité de jumelage Meslay-Remseck et de ses statuts, le Conseil Municipal doit désigner 6 délégués membres de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a désigné les représentants suivant :

- ✓ Jacky HULOT
- ✓ Marie-Françoise MOREAU
- ✓ Sandra BELLANGER
- ✓ Florence FORET
- ✓ Gwénola SUREAU
- ✓ Jacques COUSIN
- ✓ Huguette GAUTIER

Monsieur HULOT précise que le 50^{ème} anniversaire du jumelage sera organisée en Allemagne les 26 et 27 octobre 2024.

Une invitation destinée au Maire serait arrivée en mairie pour les 12 et 13 prochains. M BOULAY indique ne pas l'avoir reçue.

Une délégation allemande arrivera à Meslay-du-Maine en vélo le 5 mai prochain.

Informations diverses:

- Prochains Conseils Municipaux: 30 mars 2023, 04 mai 2023, 1er juin 2023, 29 juin ou 06 juillet 2023.
- Terrain synthétique : Monsieur BOULAY informe qu'il va réunir le groupe de travail prochainement.
- Boucles de la Mayenne : pour l'organisation de cet évènement, les organisateurs sont toujours à la recherche de bénévoles, merci de se rapprocher de Jacques BRAULT. Par ailleurs, une information va être transmise à l'ensemble des meslinois concernant l'organisation de cette journée. Les Conseillers municipaux la récupéreront au prochain conseil et effectueront la distribution.
- Monsieur BOULAY informe le Conseil Municipal que la Boulangerie sis Grande Rue est ferme définitivement. Le Conseil Municipal souhaite tout mettre en œuvre pour faciliter l'installation d'un boulanger.
- Pôle santé : Monsieur le Maire informe que les travaux d'extension ont démarré.
- Festival Meslay Maine le Jeu : samedi 4 mars et dimanche 5 mars à la salle socioculturelle
- Visite du centre de secours le mars : les conseillers n'ayant pas donné réponse sont invités à faire part de leur présence auprès de Solène CHAUVEAU
- Lancement de la collecte Fondation du Patrimoine pour la restauration de la Chapelle le lundi 13 mars 2023.

[•] L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.